

***DELEGATION DE Mme Arielle PIAZZA***

D -20100418

## Equipements sportifs. Modification des tarifs d'utilisation. Avis. Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les tarifs d'utilisation des équipements sportifs municipaux sont soumis à votre approbation.

Pour la saison 2010/2011, nous soumettons donc à votre agrément l'application des dispositions ci-après concernant les équipements gérés directement par la Ville de Bordeaux.

### **STADES ET SALLES DE SPORTS**

#### I – Evolution des tarifs existants :

##### Manifestations à entrées payantes

1<sup>o</sup> Lorsqu'elles sont organisées par les Associations et Clubs Bordelais, la location est constituée par un prélèvement égal à 2% de la recette déduction faite des taxes.

2<sup>o</sup> Lorsqu'elles sont organisées par d'autres instances (Associations ou Clubs non Bordelais, Fédérations, Liges et Comités), la location est constituée par un prélèvement égal à 4% de la recette, déduction faite des taxes.

3<sup>o</sup> Lorsqu'il s'agit de stages, la redevance fixée actuellement à 312 euros par journée est portée à 318 euros (+ 2%).

##### Location de matériel

	Tarif Actuel	Nouveau tarif
Ring de boxe	183 €	187 € (+2%)

#### II – Création de nouveaux tarifs :

##### **Le sport relevant des clubs d'entreprises.**

Au regard de l'utilisation importante de certains équipements sportifs, et notamment d'une croissance forte de certaines activités de sport Entreprise qui entraînent des frais supplémentaires de gestion pour la collectivité, il nous a semblé opportun de solliciter une participation à ces structures qui peuvent solliciter des ressources auprès de leurs sociétés de rattachement. La participation demeure symbolique puisqu'elle représente 20 % du coût d'exploitation dans le tarif moins favorable et 5 % en cas d'activité importante.

## Séance du lundi 19 juillet 2010

Il s'agit de veiller, par l'application d'une tarification, à modérer les nombreuses demandes qui pèsent sur les coûts d'entretien de nos équipements, en raison notamment de la difficulté ou de la réticence de certaines communes de la CUB à proposer des équipements aux entreprises, ou encore au regard de la tarification existante à ce titre sur certaines communes voisines, ce qui incite des clubs d'entreprises à solliciter exclusivement la Ville de Bordeaux en raison de la gratuité d'utilisation qui prévalait jusqu'alors.

Par ailleurs, les missions de service public qui incombent aux clubs sportifs pratiquant dans le cadre du championnat fédéral ne s'appliquent pas dans le cadre du championnat d'entreprise. En effet, les équipes participant à ce championnat n'ont pas d'obligations de formation ou d'équipes de jeunes à développer, contrairement aux clubs sportifs « civils ». La pratique dans le cadre du championnat d'entreprise relève donc essentiellement de la politique de ressources humaines de l'entreprise, et il est dès lors normal que celle-ci participe aux coûts d'entretien de l'équipement public.

Pour rester dans la logique de notre politique de tarification globale sur nos équipements sportifs, une distinction sera faite vis à vis des entreprises dont le siège social est à Bordeaux, lesquelles bénéficieront d'une remise de 30% des tarifs qui vous sont présentés ci-dessous.

### Tarif sports collectifs extérieurs entreprise

Forfait une équipe à l'année (hors périodes de fermeture des équipements)	500 €
Forfait deux équipes à l'année (hors périodes de fermeture des équipements)	800 €
Forfait trois équipes à l'année (hors périodes de fermeture des équipements)	1000€
L'équipe supplémentaire engagée à l'année	150 €

### Tarif salles sport entreprise

Forfait jusqu'à 4 heures heddomadaires (hors périodes de fermeture des équipements)	500 €
Forfait jusqu'à 6 heures heddomadaires (hors périodes de fermeture des équipements)	800 €
Forfait jusqu'à 8 heures heddomadaires (hors périodes de fermeture des équipements)	1000 €
Le créneau de 2 heures supplémentaire au-delà de 8 heures :	100 €

Lorsque les clubs sportifs d'entreprise souhaitent organiser un rassemblement sportif sur les équipements, l'aire de jeu est mise à disposition au tarif stage (soit 318 € par jour pour 2010/2011).

La Ville souhaite également officialiser la gratuité des activités sportives mise en oeuvre par les partenaires institutionnels de la ville (Pompiers, Police, Gendarmerie, Armée, ASLMB) qui ne sont donc pas concernés par ces tarifs.

De même, les activités sportives relevant du secteur médical et socio/éducatif sont exonérées des tarifs de location

### **Tarif spécifique salon d'honneur Chaban Delmas**

La ville de Bordeaux est très souvent sollicitée pour l'accueil de séminaires entreprises et activités commerciales à l'intérieur du prestigieux salon d'honneur du stade Chaban Delmas. Afin de faciliter ces accueils qui participent à la notoriété de la ville de Bordeaux mais engendrent des coûts d'exploitation supplémentaires pour les services municipaux, il est proposé de créer un tarif de 700 € par jour (salle sans aménagement et sans nettoyage).

### **PISCINES**

Je vous propose une augmentation de 2% concernant les tarifs des piscines à l'exception de tarifs créés l'an passé afin de décliner la politique sportive municipale. Il s'agit :

- du tarif famille\* pour favoriser la pratique familiale et l'accessibilité aux familles nombreuses notamment.  
*\* La famille est une entité d'au moins 3 personnes soit  
2 parents + 1 enfant  
OU  
1 parent + 2 enfants  
= 3 Euros + 1 Euro par personne supplémentaire*
- du tarif personnel municipal (1 Euro) pour encourager la pratique des agents et répondre à une forte demande
- du tarif Ecole Municipale de Natation (EMN) à vocation de « passerelle avec les clubs » (10 Euros le trimestre)
- de la gratuité pour l'EMN "savoir nager" visant à effectuer un cycle complémentaire aux cycles de natation scolaire pour les enfants n'ayant pas acquis les bases du savoir nager.

*Séance du lundi 19 juillet 2010*

*I – Tarifs aux individuels*

	<b>Entrées</b>				
	<b>Tarifs actuels Résidants Hors Bordeaux</b>	<b>Nouveaux tarifs Résidants Hors Bordeaux</b>		<b>Tarifs actuels Résidants bordelais</b>	<b>Nouveaux tarifs Résidants</b>
<b>PLEIN TARIF</b>					
Entrée unique	4, 20 €	4,30 €		3 €	3,05 €
Abonnement 10 entrées, (Public et séances d'aquagym organisées par les Clubs, Comités d'Entreprise)	31 €	31,60 €		20 €	20,40 €
<b>TARIF REDUIT *</b>					
Entrée unique	3, 10 €	3,15 €		1, 80 €	1,85 €
Abonnement 10 entrées (Public et séances de 3/6 ans organisées par les Clubs)	22 €	22,50 €		15 €	15,30 €
<i>* Jeunes jusqu'à 25 ans et personnes âgées de + de 60 ans / Etudiants sur présentation de la Carte Etudiants / Handicapés sur présentation de la carte d'invalidité / Rmistes, chômeurs sur présentation de justificatifs</i>					
<b>TARIF FAMILLE</b>					
3 membres de la même famille	6 €	6 €		3 €	3 €
par personne supplémentaire	2 €	2 €		1€	1€
<b>Personnel Municipal</b>	1 €				

	<b>Leçons et activités</b>				
	<b>Tarifs actuels Résidants Hors Bordeaux</b>	<b>Nouveaux tarifs Résidants Hors Bordeaux</b>		<b>Tarifs actuels Résidants bordelais</b>	<b>Nouveaux tarifs Résidants</b>
<b>LEÇONS DE NATATION</b>					
Leçon unique	9, 50 €	9,70 €		6, 50 €	6,60 €
Abonnement trimestre	80 €	81,60 €		56, 50 €	57,60 €
Minis stages	45 €	45,90 €		30 €	30,60 €
<b>ACTIVITES AQUAGYM et 3/6 ANS</b>					
Séance unique	11€	11,20 €		7, 50 €	7,75 €
Abonnement trimestre	100 €	102 €		70 €	71,40 €
<b>Ecole Municipale de natation *</b>					
inscription via l'école	gratuité	gratuité			
inscription individuelle - le trimestre	10 €	10 €			

## Séance du lundi 19 juillet 2010

### II – Utilisation par les scolaires

1<sup>o</sup> Gratuité pour l'ensemble des établissements hors délais d'enseignement public et privé sous contrat d'association.

2<sup>o</sup> Autres établissements (IMP, ITEP, écoles, collèges et lycées situés hors Bordeaux...) : tarif par élève

Tarif actuel : 1,30€

Nouveau tarif : 1,33€

### III – Stages, examens et entraînements

1<sup>o</sup> Stages sportifs organisés par les Comités

Ligne d'eau à l'heure :

	<b>Tarifs Actuels</b>	<b>Nouveaux Tarifs</b>
Bassin de 50 m	16 €	16,30 €
Bassin de 25 m	9 €	9,20 €
Bassin ludique et/ou d'apprentissage	40€ (20 € la moitié)	40,80 € (20,40€ la moitié)

2<sup>o</sup> Stages, entraînements et examens organisés par les Associations ou Clubs non Bordelais, FNMNS, FMNS, DFCI, Services Incendie et Sécurité, de police et de l'armée hors CUB,

ainsi que les stages et examens des Services Incendie et Sécurité, de police et de l'armée de la CUB :

Paiement du droit d'entrée pour les participants et application du tarif forfaitaire suivant :

### Ligne d'eau à l'heure :

	<b>Tarifs Actuels</b>	<b>Nouveaux Tarifs</b>
Bassin de 50 m	23 €	23,50 €
Bassin de 25 m	12 €	12,25 €
Bassin ludique et/ou d'apprentissage	60 € (30 € la moitié)	61,20 € (30,60 € la moitié)

3<sup>o</sup> Stages et examens organisés par des Associations ou Clubs Bordelais (affiliés à une fédération délégataire) : gratuité

## Séance du lundi 19 juillet 2010

4<sup>e</sup> Entraînements des Clubs Bordelais Bordelais (afiliés à une fédération délégataire) et des services incendie et sécurité, de police et de l'armée de la CUB:

Entrée gratuite sauf :

- pour la plongée sous-marine (application du tarif spécifique par plongeur).

Tarif actuel : 1,30 €

Nouveau tarif : 1,33 €

- pour les cours d'aquagym (application du tarif individuel résidant bordelais sur la base de l'abonnement):

Tarif actuel : 2 €

Nouveau tarif : 2,04 €

- pour les cours de 3/6 ans (application du tarif individuel résidant bordelais sur la base de l'abonnement):

Tarif actuel : 1,50 €

Nouveau tarif : 1,53 €

### IV – Compétitions sportives

1<sup>er</sup> Lorsqu'elles sont organisées par les Clubs Bordelais (affiliés à une fédération délégataire), l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL :  
gratuité lors des manifestations sans entrée payante et, dans le cas contraire, la location fixée à 2% de la recette spectateurs, déduction faite des taxes.

2<sup>er</sup> Lorsqu'elles sont organisées par d'autres instances (Fédération, Ligues, Comités, Associations et Clubs non Bordelais...) : location suivant tarifs ci-dessous.

<b>Bassin de 50 M</b>		
<b>Par demi-journée</b>	<b>Tarifs Actuels</b>	<b>Nouveaux Tarifs</b>
Sans chronométrage électronique	117 €	119,35 €
Avec chronométrage électronique	219 €	223,40 €

<b>Bassin de 25 M</b>		
<b>Par demi-journée</b>	<b>Tarifs Actuels</b>	<b>Nouveaux Tarifs</b>
Sans chrono électronique	68 €	69,40 €
Avec chrono électronique	179 €	182,60 €

En cas d'entrées payantes, ce tarif sera augmenté d'un prélèvement de 4% sur la recette spectateurs, déduction faite des taxes.

Je vous demande donc Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les différentes dispositions tarifaires ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à les appliquer à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

**MME PIAZZA.** -

La 418 concerne les équipements sportifs avec les tarifs pour la saison 2010 / 2011.

Sur l'évolution des tarifs concernant les manifestations entrées payantes, pas de changements particuliers, avec peut-être une augmentation de 2% sur la redevance fixée habituellement pour les stages payants.

Sur la création de nouveaux tarifs concernant les usagers des clubs d'entreprises, si vous le voulez bien, Monsieur le Maire, quelques petites précisions pour expliquer la cohérence de cette décision tarifaire.

Les principaux utilisateurs de nos sites sportifs sont les clubs et associations sportives qui sont tous affiliés à des fédérations. Donc ils sont dans une mission de service public avec une obligation de formation. A ce titre nous mettons à leur disposition les sites sportifs et tout ce qui va avec, c'est-à-dire l'équipement parfaitement entretenu et l'éclairage qui permet de s'entraîner aussi le soir.

Les autres utilisateurs ce sont les entreprises. Il nous a paru bon de leur demander de participer à ce coût d'exploitation dans la mesure où ils ne rentraient pas dans cette mission de service public et qu'ils avaient droit à une compétition fédérale inter-entreprise, une compétition « corpo », qui est organisée pour que ces rencontres puissent se faire entre les entreprises.

Nous avons jugé bon qu'ils puissent trouver en interne les ressources propres et que donc cette demande tarifaire était justifiée.

On a décidé d'un tarif imposé avec bien évidemment une réduction de 30% pour les entreprises bordelaises. Je voudrais préciser qu'il n'est pas question de les empêcher de faire du sport, mais simplement de leur demander une participation tout à fait symbolique sur les coûts d'exploitation qui reviennent à la collectivité. Ce que nous avons fait d'ailleurs avec le vélodrome.

Pourquoi cette décision maintenant ? Parce qu'il y a une inflation de demandes qui vient du fait que les communes de l'agglomération ne proposent pas, soit parce qu'elles n'en ont pas envie, soit parce qu'elles ne peuvent pas car leurs créneaux sont tous occupés, soit parce que c'est payant, comme dans la commune de Mérignac.

En conséquence on voit arriver une inflation de demandes pour les accueillir et donc on devient un peu le poumon du football. Notre Plaine des Sports est très sollicitée.

C'est une participation tout à fait symbolique que je vous propose dans cette grille tarifaire.



Bien sûr nous gardons la gratuité de l'activité sportive pour les partenaires institutionnels qui sont cités dans cette délibération. Il n'est pas question de ne pas les accueillir, surtout quand ça concerne les pompiers, la police, la gendarmerie, le secteur médical public et socio-éducatif.

On retrouve aussi des tarifs spécifiques dans l'utilisation du salon d'honneur Chaban-Delmas qui est un lieu un peu prestigieux qui lui aussi est très demandé. C'est un site sportif où on ne fait pas d'activités sportives. C'est simplement pour accueillir des entreprises pour des salons ou des colloques. Un tarif de 700 euros par jour est proposé.

En ce qui concerne les tarifs de la piscine, une augmentation de 2%, bien évidemment sans solliciter les familles, le personnel municipal, l'école municipale de natation, et la gratuité pour le « savoir nager ». Donc on ne change pas ce qui avait été proposé dans la délibération de l'année dernière.

**M. LE MAIRE.** -

On va s'arrêter sur cette délibération parce qu'il y a plusieurs demandes de parole.

M. PAPADATO

**M. PAPADATO.** -

Monsieur le Maire, pour expliquer notre vote. Nous nous abstenons sur cette délibération, non pas, Mme PIAZZA, parce que ce n'est pas une bonne idée, nous trouvons que c'est une bonne idée de faire payer les utilisateurs notamment par rapport à l'eau et l'électricité, ce que nous demandons souvent dans d'autres domaines.

Mais nous regrettons la manière dont cette délibération a été amenée et cette levée de boucliers que certains ont pu recevoir notamment par mail ou par téléphone. Je crois qu'il aurait été préférable de préparer cette délibération avec les clubs concernés, surtout que ça ne concerne que 8 ou 9 clubs, c'est-à-dire très peu de personnes. Le gain pour la Ville est dérisoire. 4.000 euros.

Nous sommes d'accord sur le principe, mais nous regrettons la manière dont cette délibération a été amenée, de façon un peu précipitée. On l'a vu en commission, ça a un peu flotté. Il aurait peut-être fallu faire un peu de pédagogie avec des explications, ce qui aurait évité cette levée de boucliers.

Surtout que cette levée de boucliers est tout de même justifiée pour certains clubs. Il faut savoir que leur budget est engagé. On va demander à ces clubs de payer 350 euros. Vous allez me dire que ce n'est rien, mais ça reste quand même 350 euros quand il va falloir demander de payer pour les adhérents.

Abstention de notre groupe pour cette raison.

**M. LE MAIRE.** -

M. MAURIN

**M. MAURIN.** -

Mon groupe va voter contre cette délibération pour la raison principale de la tarification du sport d'entreprise, notamment du football, sur les terrains de la ville.

Vous savez que le sport d'entreprise aujourd'hui est loin d'être une priorité du patronat. La Ville n'a pas à renchérir sur les difficultés d'accès au sport d'entreprise en mettant des barrières supplémentaires notamment aux petits clubs d'entreprises pour lesquels une tarification de 500 ou 1000 euros est évidemment très importante dans leur budget.

Si le patronat doit être mis à contribution pour l'utilisation ou la création d'équipements publics il n'a qu'à soutenir la demande des élus communistes à la Communauté Urbaine d'augmenter la taxe professionnelle.

L'argument de Mme PIAZZA de dire qu'il y a une inflation de demandes donc qu'il faut mettre des garde-fous, ça va évidemment réduire la participation des plus faibles, notamment des clubs qui ont le plus besoin de ces accès de proximité à nos installations sportives municipales. Première raison.

La deuxième raison c'est l'augmentation des tarifs des piscines. 2% ce n'est peut-être pas beaucoup, sauf que c'est quand même 2%. Je considère qu'on ne peut pas à la fois augmenter les impôts locaux et continuer à augmenter les tarifs. Nous sommes donc là devant une nouvelle façon de faire payer les Bordelais. J'estime que ce n'est peut-être pas utile en temps de crise. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD

**M. RESPAUD.** -

Notre groupe va rejoindre la position qui vient d'être définie par M. MAURIN.

Nous avons reçu le mois dernier – nous y avons déjà fait allusion en Conseil Municipal – des alertes de plusieurs clubs sportifs d'entreprises. On ne voulait pas trop y croire. Eh bien si. C'était vrai, le sport relevant des clubs d'entreprises devient maintenant payant.

Ce n'est pas symbolique, parce que sur un grand terrain comme en salle ça peut aller de 500 à 1000 euros, avec 30% de réduction pour les entreprises dont le siège social est à Bordeaux. 500 à 1000 euros, ce n'est quand même pas symbolique.

C'est symbolique surtout d'une nouvelle approche. A Bordeaux, maintenant, tous se paie, et on est dans la traque à la gratuité.

Aujourd'hui, dites-vous, ça ne représente pas le coût réel. Mais, Mme PIAZZA, vous le savez fort bien, le plus difficile c'est de faire le premier pas. Après, tout est beaucoup plus simple. On crée une taxe, c'est très difficile, mais après, l'augmentation de la taxe est réelle et chaque année ça augmentera. Aujourd'hui on en est à ce tarif-là, mais vous savez bien que chaque année par la suite on l'augmentera.

Alors c'est vrai, vous dites dans votre argumentation que la gratuité des espaces sportifs n'est pas générale. Vous citez l'exemple de Mérignac que j'ignorais. Mais je me suis renseigné dans d'autres grandes villes, à Nantes, Rennes, etc., où c'est gratuit. La plupart des matchs de « corpo » s'y déroulent parce que de façon institutionnelle, par les moyens de communication etc., c'est le plus simple. C'est toujours dans les métropoles que se déroulent le plus souvent les matchs de « corpo ».

## *Séance du lundi 19 juillet 2010*

La « corpo », c'était même à Bordeaux une image de marque. Je me souviens d'un débat sur le golf – il y a beaucoup de « corpos » en golf également - du temps de votre prédécesseur, Monsieur le Maire, Jacques Chaban-Delmas, qui avait lancé une plaidoirie pour expliquer l'importance du sport dans les entreprises et qu'il fallait que la ville participe à cet essor. En fait, ça a été dit, c'était une contrepartie de la taxe professionnelle.

En réalité, je crois que la Ville de Bordeaux est touchée par la baisse des dotations de l'Etat, et fort bizarrement d'ailleurs, ce sont les activités sportives de plusieurs organismes d'Etat, police, gendarmerie et armée, notamment, qui constituent le gros des occupants de nos équipements et qui, eux, vont y échapper. C'est quand même surprenant.

Je voulais terminer par trois remarques.

La première remarque, comme ça a été dit par un autre intervenant, le fait d'avertir les clubs en milieu d'année, c'est une circonstance aggravante. Cela apparaît un peu comme la contribution payée par les clubs au grand stade. D'ores et déjà le budget des clubs a été voté et il est déséquilibré. C'est certainement pour cette raison que certains clubs vont disparaître des compétitions. Je tenais à le dire.

La seconde remarque c'est votre volonté de faire payer moins cher les Bordelais que les non Bordelais. Ça paraît un acte important et normal. Moi ça ne me paraît pas si normal que ça, ça me paraît même très contestable lorsque ces équipements ont été financés, partiellement certes, par d'autres collectivités. Pas par la CUB puisqu'elle n'a pas compétence en matière sportive, mais par le Conseil Général ou le Conseil Régional qui sont souvent intervenus sur le financement des installations...

...Vous avez un problème, M. DUCASSOU... ?

Le Conseil Général a participé à la plupart des stades qui se sont construits sur Bordeaux, (?) (inaudible) ...départemental (?) (inaudible) ...pour les collégiens notamment, et également pour les autres. Donc il faut également prendre ça en compte. Il ne doit pas y avoir de discrimination dans ces cas-là entre Bordelais et non Bordelais.

Enfin dernier point, c'est sur l'augmentation de 2%. Je trouve que c'est trop par rapport à la baisse du pouvoir d'achat auquel on assiste cette année. Mais en plus j'ai vu que pour certaines prestations on peut passer de 3 euros à 3,05 euros. Il va falloir que vous ayez de la monnaie, Monsieur le Maire. J'ai l'impression que ça va nous coûter plus en gestion de passer de 3 euros à 3,05 euros que de rester au niveau actuel. Je ne sais pas comment vous envisagez la gestion...

En tout cas je voulais vous dire que nous voterons franchement contre cette délibération qui est dommageable pour le sport tout entier et qui va à l'encontre de ce que Mme PIAZZA nous avait présenté l'an dernier concernant la politique sportive de la Mairie.

**M. LE MAIRE.** -

Mme PIAZZA vous voulez apporter quelques éléments de réponse. Est-ce que vous avez de la monnaie ?

**MME PIAZZA.** -

Très rapidement parce que je crois que j'ai donné toutes les raisons.

M. RESPAUD, la culture n'est pas gratuite, elle a un coût ; le sport non plus, il a aussi un coût. Vous ne vous êtes pas pour autant remué quand on a fait payer l'entrée des piscines aux comités d'entreprises. C'est juste pour une raison d'exploitation de nos sites, et surtout de consommation d'électricité. Un comité d'entreprise c'est 2 fois une heure et demie, soit 3 heures d'éclairage. Rien que ça. C'est simplement une participation symbolique à ces dépenses-là.

Concernant l'annonce des tarifs, M. PAPADATO, je vous rejoins un peu parce qu'on n'explique jamais assez bien, surtout quand c'est désagréable et que ça concerne une augmentation des tarifs. Cela a été simplement suggéré aux associations au moment du renouvellement des créneaux utilisés. Cela a été signifié comme quelque chose qui pourrait leur arriver en attendant que le Conseil Municipal statue.

**M. LE MAIRE.** -

Votent contre le groupe socialiste et le groupe communiste.

Que font les Verts ? Abstention.

Merci.

**ADOPTE A LA MAJORITE**  
VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE  
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

D -20100419

Animation estivale de la plage du Lac. Année 2010.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la 20ème édition de la « plage du lac » organisée du 1er juillet au 31 août 2010 à Bordeaux Lac, nous mettons en place des animations sportives gratuites et ouvertes à tous les publics fréquentant le site.

En effet, en juillet et août 2009, 20 000 personnes ont fréquenté la « Plage du Lac ». Au vu de ce succès, il nous est apparu important de proposer des activités afin de pouvoir assurer une régulation sur le site.

Lors du Conseil Municipal du 28 juin dernier, nous vous avons proposé le programme des activités et la répartition des subventions pour des animations autour de l'aviron, de la boxe française, du muay thaï, du pancrase, de la voile, du sauvetage et secourisme et du rugby.

En complément, nous vous proposons de donner une suite favorable à des propositions de nouvelles animations qui sont offertes aux bordelais dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Associations	Périodes	Activités	Subventions
Emulation Nautique	Les 2, 3 et 4 août 2010 Du 23 au 27 août 2010 Les 30 et 31 août 2010	Canoë-Kayak	1 000 €
Association Bordelaise du Promotion du Modélisme	Le 10 juillet 2010 Le 21 août 2010	Découverte de l'aéromodélisme	400 €

Une convention d'objectif a été signée avec l'association Emulation Nautique en février 2010. Par conséquent, nous devons la modifier par avenant ci-joint afin d'intégrer l'aide financière accordée pour les animations « Plage du lac ».

Cette somme est à prélever sur la ligne "petits évènements à affecter" - Fonction 40 - Compte 657.4 - Enveloppe 018534 - CEX EVESPO.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à

- signer l'avenant à la convention passée avec l'association Emulation Nautique
- verser les subventions aux associations concernées

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS –  
ASSOCIATION EMULATION NAUTIQUE – ANNEE 2010**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Emulation Nautique le 3 février 2010 pour un montant de 75 650 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre TRICHET, Président de l'Association Emulation Nautique,

**ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La section canoë-kayak de l'Emulation Nautique met en œuvre des animations sportives à la « Plage du Lac » au mois d'août 2010. Une aide financière d'un montant de 1 000 € est nécessaire afin que ces animations se déroulent dans les meilleures conditions.

Par conséquent, la subvention globale de l'Emulation Nautique est portée à 76 650 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux P/Le Maire	Pour l'association Emulation Nautique
Arielle PIAZZA Adjointe au Maire	Pierre TRICHET Président

**MME PIAZZA. -**

Délibération concernant la plage du Lac. Déjà le 28 juin dernier je vous ai proposé de fêter joyeusement les 20 ans de la plage du Lac avec des offres sportives attractives.

Là je vous propose deux subventions exceptionnelles pour l'Emulation Nautique et l'Association Bordelaise de Promotion du Modélisme.

**M. LE MAIRE.** -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

D -20100420

**Maison d'accueil polyvalente LA DUNE Tarification  
hébergement, restauration, location à compter du 1er janvier  
2011. Adoption.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

L'établissement de « la Dune », situé à Arcachon, 156 boulevard de la Côte d'argent, est rattaché à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative depuis juillet 2008, et plus particulièrement au volet jeunesse de l'action municipale.

L'activité de la Dune est restée dynamique malgré la conjoncture et a donc permis l'accueil de nombreux jeunes, conformément à sa vocation.

En 2009, c'est ainsi que plus de 29 000 nuitées ont été comptabilisées.

Afin de couvrir ses charges d'exploitation (alimentation, fluides, personnel...), une augmentation modérée, inférieure à 2 %, est proposée au titre de l'année 2011.

Les tarifs correspondants s'établiraient donc de la manière suivante :

**HEBERGEMENT POUR ADULTES**

Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location

Stages - Associations - Formations	2010	2011
- Pension complète	44.00 €	46.00 €
- Demi-pension	34.00 €	36.00 €
- Repas	12.00 €	12.00 €
- Repas fin de stage	27.00 €	28.00 €
- Petit déjeuner	5.00 €	5.00 €
- Pause-café	2.00 €	2.00 €
- Nuit en chambre individuelle	22.00 €	22.00 €
- Nuit en chambre à 2 lits	34.00 €	35.00 €
- Nuit en chambre à 4 lits	60.00 €	60.00 €

**HEBERGEMENT POUR ENFANTS**

Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location

Primaires	2010	2011
- Pension complète	33.00 €	34.00 €
- Demi-pension	29.00 €	30.00 €
- Repas	10.00 €	10.00 €
- Petit déjeuner	4.00 €	4.00 €
- Nuit	15.00 €	15.00 €

**HEBERGEMENT POUR ADOLESCENTS**



*Séance du lundi 19 juillet 2010*

Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location

Collèges - Lycées	2010	2011
- Pension complète	40.00 €	41.00 €
- Demi-pension	30.00 €	31.00 €
- Repas	11.00 €	11.00 €
- Petit déjeuner	4.00 €	4.00 €
- Nuit	15.00 €	15.00 €

**LOCATIONS DE SALLES**

Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location

Salles Restauration	2010	2011
- Salles Magnolias ou Tilleuls - 84 m <sup>2</sup>	395.00 €	400.00 €
- Salle Arguin - 161 m <sup>2</sup>	590.00 €	610.00 €
- Pack couverts, verres, vaisselles		4.00 €
- Pack couverts, verres, vaisselles, plats de présentation	-	5.00 €
	-	

Salles de Réunion

- Les Cigales (3 salles de 35 à 53 m<sup>2</sup>)
- Les Bruyères (4 salles de 35 à 53 m<sup>2</sup>)
- Les Ecureuils (1 salle de 55 m<sup>2</sup>)
- Les Voiliers (1 salle de 25 m<sup>2</sup>)
- Bureaux (1 salle de 25 m<sup>2</sup>)

	2010	2011
heure	13.00 €	14.00 €
journée	70.00 €	73.00 €
mois	425.00 €	430.00 €

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter cette tarification pour 2011.

*Séance du lundi 19 juillet 2010*

**DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

[conseil.municipal@mairie-bordeaux.fr](mailto:conseil.municipal@mairie-bordeaux.fr)

**LA DUNE**

**POURCENTAGE D'AUGMENTATION DE LA TARIFICATION POUR 2011**

	libellé	tarifs 2010	tarifs 2011	moyenne pourcentage augmentation	moyenne pourcentage augmentation
<b>STAGES ASSOCIATIONS FORMATIONS</b>	<i>Hébergement pour adultes Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location</i>				
	Pension complète	44,00 €	46,00 €	4,54%	
	Demi-pension	34,00 €	36,00 €	5,88%	
	Repas	12,00 €	12,00 €	0,00%	
	Repas fin de stage	27,00 €	28,00 €	3,70%	
	Petit déjeuner	5,00 €	5,00 €	0,00%	
	Pause café	2,00 €	2,00 €	0,00%	
	Nuit en chambre individuelle	22,00 €	22,00 €	0,00%	
	Nuit en chambre à 2 lits	34,00 €	35,00 €	2,94%	
Nuit en chambre à 4 lits	60,00 €	60,00 €	0,00%	1,90%	
<b>PRIMAIRES (6 à 11 ans)</b>	<i>Hébergement pour enfants (2) Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location</i>				
	Pension complète	33,00 €	34,00 €	3,03%	
	Demi-pension	29,00 €	30,00 €	3,44%	
	Repas	10,00 €	10,00 €	0,00%	
	Petit déjeuner	4,00 €	4,00 €	0,00%	
	Nuit	15,00 €	15,00 €	0,00%	1,29%
<b>COLLEGES LYCEES (12 à 17 ans)</b>	<i>Hébergement pour adolescents Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location</i>				
	Pension complète	40,00 €	41,00 €	2,50%	
	Demi-pension	30,00 €	31,00 €	3,39%	
	Repas	11,00 €	11,00 €	0,00%	
	Petit déjeuner	4,00 €	4,00 €	0,00%	
	Nuit	15,00 €	15,00 €	0,00%	1,18%
<b>SALLES RESTAURATION</b>	<i>Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location</i>				
	• Salle Arguin - 161 m <sup>2</sup>	590,00 €	610,00 €	3,38%	
	• Pack couverts, verre, vaisselle	-	4,00 €	0,00%	
	• Pack couverts, verre, vaisselle, plats de présentation	-	5,00 €	0,00%	1,16%
<b>SALLES REUNION</b>	<i>Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location</i>				
	• Les Cigales (3 salles de 35 à 53 m <sup>2</sup> )				
	• Les Bruyères (4 salles de 35 à 53 m <sup>2</sup> )				
	• Les Ecoreuils (1 salle de 55 m <sup>2</sup> )				
	• Les Voiliers (1 salle de 25 m <sup>2</sup> )				
• Bureaux (1 salle de 25 m <sup>2</sup> )					
Heure	13,00 €	14,00 €	7,69%		
Journée	70,00 €	73,00 €	4,28%		
Mois	425,00 €	430,00 €	1,17%	4,38%	
Total moyenne du pourcentage d'augmentation pour 2011 :					1,98%

L'augmentation tarifaire est la conséquence :

□ de l'amélioration de la qualité des prestations liée à la restauration (renouvellement matériel de cuisine, vaisselle...).

□ de la réfection des salles ainsi que du coût des produits de base (alimentaire, fournitures d'entretien).

□ de la comparaison avec les établissements similaires à La Dune.

**MME PIAZZA.** -

Il s'agit de la tarification de La Dune. Vous le savez tous l'activité de La Dune a une vocation d'accueil pour les jeunes. En dépit de passages difficiles en ces temps de crise nous avons quand même enregistré 29.000 nuitées sur l'année 2009.

Nous vous proposons une légère augmentation, inférieure à 2% sur nos tarifs.

**M. LE MAIRE.** -

Pas de problèmes ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20100421**

**Sasp Union Bordeaux Bègles et Sasp football club des Girondins de Bordeaux. Contrat de cession de droits d'accès. Adoption. Autorisation de signature.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Afin d'associer aux compétitions de rugby à XV et de football un maximum de population de notre cité, et lui offrir un accès privilégié dans les stades où se déroulent les rencontres à domicile, nous vous proposons de conclure, avec d'une part, la SASP Union Bordeaux Bègles, dont l'équipe évolue au deuxième niveau National (PRO D2), et d'autre part le Football Club des Girondins de Bordeaux, deux contrats de cession de droits de places.

Ces contrats, que je vous propose en annexe, porteront sur la saison 2010/2011, et pour un montant maximum de :

- 100 000 € pour l'achat de places de rugby à l'Union Bordeaux Bègles,
- 150 000 € pour l'achat de places de football au Football Club des Girondins de Bordeaux.

Les billets, qui nous seront ainsi vendus, seront mis à la disposition des Maisons de Quartier, des foyers pour personnes âgées, des associations sportives... afin de favoriser l'accès à des spectacles sportifs de haut niveau.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats ci-joints.

**CONTRAT DE CESSION DE DROITS  
D'ACCES POUR LES MATCHS DE  
RUGBY A XV ORGANISES PAR LA  
SASP UNION BORDEAUX BEGLES  
POUR LES MATCHS DE LA PRO D2**

La Ville de Bordeaux souhaite associer aux compétitions de rugby à XV de l'Elite un maximum de population de la cité et aussi lui offrir un accès privilégié dans le stade où se déroulent les matchs à domicile de la SASP Union Bordeaux Bègles (ProD2).

Compte tenu du monopole dont dispose la SASP Union Stade Bordeaux Bègles pour l'édition des billets, le présent contrat est conclu sous la forme d'un marché négocié sans mise en concurrence préalable aux termes de l'article 104/II/1 du Code des Marchés Publics.

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du ....., reçue à la Préfecture de la Gironde le .....

Et

La SASP Union Bordeaux Bègles, représentée par son Président, Laurent MARTY,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – OBJET**

La SASP Union Bordeaux Bègles vend à la Ville de Bordeaux des droits d'accès à des places pour assister à des matchs de Rugby à XV (matchs de Pro D2).  
La Ville s'interdit de revendre ces droits.

**ARTICLE 2 – MODALITES**

Les droits ainsi transférés au titre du présent contrat concernent l'ensemble des matchs à domicile organisés par la SASP Union Bordeaux Bègles pour la saison 2010/2011 (soit du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 30 juin 2011) et qui concernent la Pro D2.

**ARTICLE 3 – PRIX – MODALITES DE PAIEMENT**

En contrepartie des droits qui lui sont cédés, la Ville s'engage à payer au maximum une somme de  
100 000 € pour la saison 2010/2011.

A chaque match, et en contrepartie de la mise à disposition des billets au moins 10 jours avant chaque rencontre, la SASP Union Bordeaux Bègles en adressera le décompte et en facturera à chaque fois le montant.

Le nombre sera déterminé pour chaque rencontre par la Ville de Bordeaux.

Le prix en fonction des catégories de places sera celui normalement en vigueur pour le public.

Un décompte sera effectué après chaque rencontre et facturation, le total des factures sur la saison ne pourra pas excéder 100 000 €.

Si cette somme n'était pas atteinte, la SASP Union Bordeaux Bègles ne pourra en aucun cas se prévaloir des présentes pour en réclamer le solde.

#### **ARTICLE 4 – DES BILLETS ET DE LEUR USAGE**

- ⇒ la Ville se porte responsable de l'utilisation des billets qui lui auront été remis,
- ⇒ les billets sont destinés à l'usage exclusif des personnes à qui ils auront été remis par la Ville,
- ⇒ les billets ne pourront être revendus à des tiers, que ce soit à l'unité ou dans le cadre de packages incluant d'autres services ou produits,
- ⇒ les billets ne pourront pas servir de support à des opérations publicitaires,
- ⇒ lorsqu'une rencontre est reportée, arrêtée en première période ou à la mi-temps, les billets restent valables pour la rencontre reportée. L'interruption définitive d'une rencontre en seconde période n'entraînera aucun droit à remboursement des billets correspondants.

#### **ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ADMISSION DANS LE STADE – COMPORTEMENT DES SPECTATEURS**

La Ville s'engage à informer les détenteurs des billets qu'elle leur aura octroyés des dispositions suivantes :

- ⇒ chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place,
- ⇒ la SASP Union Bordeaux Bègles ne pourra en aucun cas être tenu responsable des vols commis pendant le déroulement des rencontres dans le stade ni des dommages subis quels qu'ils soient,
- ⇒ tout détenteur de billet accepte d'être filmé dans le stade et lors de l'accès à celui-ci,
- ⇒ tout détenteur de billet s'interdit d'introduire à l'intérieur des stades tout animal (à l'exception des animaux chargés de l'aide aux personnes handicapés) ainsi que les articles suivants (liste non limitative) :
  - documents, tracts, badges, insignes, signes, symboles ou banderoles de toute taille, de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire ou tout support qui serait utilisé à des fins commerciales pouvant être vu par les tiers,
  - tous objets susceptibles de servir de projectile, de constituer une arme, ainsi que les articles pyrotechniques et les boissons alcoolisées,
  - l'entrée dans les stades sera refusée aux personnes en état d'ivresse.

*Séance du lundi 19 juillet 2010*

En cas de refus du respect des règles de sécurité (fouille notamment), la SASP Union Bordeaux Bègles se réserve le droit d'interdire l'accès au stade.

Fait à Bordeaux, le .....

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour la SASP Union Bordeaux Bègles

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Laurent MARTY  
Président

**CONTRAT DE CESSION DE DROITS  
D'ACCES POUR LES MATCHS DE  
FOOTBALL ORGANISES PAR LA SASP  
FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE  
BORDEAUX**

La Ville de Bordeaux souhaite bénéficier de places pour les compétitions de football de Ligue 1 dans le stade où se déroulent les matchs à domicile de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux.

Compte tenu du monopole dont dispose la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux pour l'édition des billets, le présent contrat est conclu sous la forme d'un marché négocié sans mise en concurrence préalable aux termes de l'article 104/II/1° du Code des Marchés publics.

**ENTRE**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du ..... reçue à la Préfecture de la Gironde le .....

**ET**

La SASP Football Club des Girondins de Bordeaux, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Jean Louis TRIAUD et son Directeur Général, Monsieur Alain DEVESELER.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – OBJET**

La SASP Football Club des Girondins de Bordeaux vend à la Ville de Bordeaux des droits d'accès à des places pour assister à des matchs de football disputés au Stade Chaban Delmas.

La Ville s'interdit de revendre ces droits.

**ARTICLE 2 – MODALITES**

Les droits ainsi transférés au titre du présent contrat concernent l'ensemble des matchs organisés par la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux pour la saison 2010/2011. (soit du 1er août 2010 au 30 juin 2011).

**ARTICLE 3 – DEFINITION DES PRESTATIONS ET PRIX**

En contrepartie des droits qui lui sont cédés, la Ville s'engage à payer une somme forfaitaire de 150 000 Euros pour la saison 2010/2011.



## *Séance du lundi 19 juillet 2010*

A chaque match, après la mise à disposition des billets selon un mode établi en accord avec les deux parties, la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux en adressera le décompte.

Le paiement interviendra à la fin de la saison sportive concernée sur présentation d'une facture portant sur la somme forfaitaire et justifié par les décomptes fournis pour chaque match.

### *Matches de Championnat :*

- La Corbeille (rang 20 à 23) : 48 places et 5 sièges « présidentiels » dont celui du Maire et celui du Président du Club. Ces places seront attribuées dans le cadre d'une cogestion entre la Ville et la SASP.
- La Loge Municipale ou présidentielle haute (rang 13 à 18) : 96 places
- La Présidentielle basse (rang 4 à 12) : 100 places
- La tribune d'honneur : 75 places
- Le virage : 75 places

La loge et la corbeille devront être accompagnées de 100 réceptifs mi-temps qui seront attribués par la Ville.

### *Matches de Coupe de France, Coupe de la Ligue, Coupe d'Europe :*

Le nombre et la catégorisation des places seront définis d'un commun accord en fonction du calendrier sportif qui est aléatoire et sur une base minimale garantie de 50 places en loge municipale avec réceptifs mi-temps.

## **ARTICLE 4 – DES BILLETS ET DE LEUR USAGE**

- la Ville se porte responsable de l'utilisation des billets qui lui auront été remis,
- les billets sont destinés à l'usage exclusif des personnes à qui ils auront été remis par la Ville,
- les billets ne pourront être revendus à des tiers, que ce soit à l'unité ou dans le cadre de packages incluant d'autres services ou produits,
- les billets ne pourront pas servir de support à des opérations publicitaires,
- lorsqu'une rencontre est reportée, arrêtée en première période ou à la mi-temps, les billets restent valables pour la rencontre reportée. L'interruption définitive d'une rencontre en seconde période n'entraînera aucun droit à remboursement des billets correspondants.

**ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ADMISSION DANS LE STADE – COMPORTEMENT DES SPECTATEURS**

La Ville s'engage à informer les détenteurs des billets qu'elle leur aura octroyés des dispositions suivantes :

- chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place,
- la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux ne pourra en aucun cas être tenu responsable des vols commis pendant le déroulement des rencontres dans les stades ni des dommages subis quels qu'ils soient
- tout détenteur de billet accepte d'être filmé dans le stade et lors de l'accès à celui-ci,
- tout détenteur de billet s'interdit d'introduire à l'intérieur des stades tout animal (à l'exception des animaux chargés de l'aide aux personnes handicapés) ainsi que les articles suivants (liste non limitative) :
  - documents, tracts, badges, insignes, signes, symboles ou banderoles de toute taille, de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire ou tout support qui serait utilisé à des fins commerciales pouvant être vu par les tiers.
  - tous objets susceptibles de servir de projectile, de constituer une arme, ainsi que les articles pyrotechniques et les boissons alcoolisées.
  - l'entrée dans les stades sera refusée aux personnes en état d'ivresse. en cas de refus du respect des règles de sécurité (fouille notamment), la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux se réserve le droit d'interdire l'accès au stade.

Fait à Bordeaux, le .....

La Ville de Bordeaux  
Bordeaux  
Le Maire  
Alain JUPPÉ

SASP Football Club des Girondins de  
Le Président Directeur Général  
Jean Louis TRIAUD

Le Directeur Général  
Alain DEVESSELER

**MME PIAZZA. -**

Il s'agit du contrat de cession de droits d'accès, adoption et autorisation de signature concernant la SASP Union Bordeaux Bègles et les Girondins de Bordeaux.

100.000 euros pour l'achat de places de rugby.

150.000 euros pour l'achat de places de football.

Voici un petit état des lieux de l'utilisation de ces places pour l'année 2009 :

Pour le rugby : les maisons de quartiers, les centres d'animation, le pôle senior, l'association sportive de la Mairie de Bordeaux ainsi que des animations dans les quartiers.

Pour le basket : maison de quartier Saint Bruno / Saint Jean ; associations à vocation sociale : ATD Quart Monde, Foyer Fraternel, Habitat Jeunes Levain, Foyers pour Tous, et les habitants du quartier Bastide.

*Séance du lundi 19 juillet 2010*

Pour le foot : syndicats de la Ville : FO, CGT ; la Ville de Bordeaux et son personnel, la DRH ;  
les associations à vocation sociale : Réseau Paul Bert, Maison de Mairie et autres.

Je peux mettre à votre disposition le détail de ces dotations de places.

**M. LE MAIRE.** -

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**